

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice 19

L'an deux mille vingt trois

Présents 14

Le deux mars,

Votants 18

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil.

sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 20 janvier 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D005 2023b

Présents (14): Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, LAURANT Thierry, TRINCAT Christophe, COLIN Benoît, PINGET Denis, BURNET Stéphanie, VIOLLAZ Emilie, GALLAY Claude, PODEVIN

Finances :

Christian, REBUT Sandra, GILLANT Olivier

remboursement des frais de déplacement

Excusés (4): WIART Florine (donne pouvoir à Mme VIOLLAZ Emilie), MICHOUD Max (donne pouvoir à M. GILLET Bruno), CHEVALLAY Patrice (donne pouvoir à M. TRINCAT Christophe), VEZIN Pascale (donne pouvoir à M. PODEVIN Christian)

donne podvon a w. 1 c

Votants (18)

Vu la délibération D05 2023 du 26 janvier 2023

Considérant qu'en l'absence des deux signatures (Maire et secrétaire), la délibération est entachée d'illégalité pour vice de forme,

M. le Maire rappelle la réalisation d'un déplacement au congrès des maires à Paris qui a engendré des frais à hauteur de 1 024,26 €, comprenant les frais de l'inscription à l'AMF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ANNULE la délibération D05_2023 du 26 janvier 2023
- VALIDE le remboursement des frais liés au déplacement de M. le Maire au congrès des maires pour un montant de 1 024.26 €

Au registre sont les signatures Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire Benoît COLIN Le Maire Bruno G

Bruno GILLET